



- Coeur marin
- Chasse sous-marine et pêche amateur interdites du 01/07 au 31/08 et soumises à autorisation du 01/09 au 30/06
- Pêche amateur interdite du 01/07 au 31/08 et soumise à autorisation du 01/09 au 30/06. Chasse sous-marine interdite toute l'année
- Toute forme de pêche professionnelle et de loisir interdite
- Poste à battude. Accès soumis à autorisation du directeur du Parc national de Port-Cros